

Analyse :

En quoi le CETA pourrait être un enjeu des élections en 2019 ?

“Vous pourrez réglementer mais parfois vous devrez payer”. Il y a pile 2 ans cette phrase prononcée par un représentant du gouvernement canadien défendant le CETA avait fait tomber de leur chaise les Députés wallons, qui lui demandaient si effectivement le CETA risquait de faire payer la Wallonie lorsqu’elle légiférerait pour protéger la santé ou l’environnement. **Le CETA risque fort de revenir sur la table des décideurs belges avant les élections de 2019 pour approbation, suite à l’avis de la Cour de l’UE (attendu pour décembre), dont l’Avocat Général présente ses conclusions ce 29 janvier. Deux ans après la première saison de la « saga CETA », le moment est venu de rouvrir ce débat, non pas sur ce seul traité mais sur le CETA en tant que « modèle » décliné dans d’autres accords en cours d’approbation. Ce modèle injuste ne peut perdurer et une politique commerciale au service du développement durable et de l’humain doit être mise en œuvre.**

Pourquoi maintenant ?

La « saga CETA » 1, s’est clôturée le 27 octobre 2016 par un compromis intrabelge permettant la signature du CETA sous certaines conditions. Une condition majeure pour signer était que la Belgique saisisse le Cour de justice de l’UE pour vérifier sa compatibilité avec les traités européens. L’avis de l’Avocat général de la Cour est annoncé pour ce 23 octobre et l’avis final de la Cour – qui pourrait être substantiellement différent - est attendu pour fin 2018 voire début 2019.

Quatre parlements en Belgique ont affirmé qu’ils ne ratifieraient pas le CETA avant d’avoir l’avis de la Cour, mais une fois l’avis rendu que se passera-t-il ? Si l’avis reconnaît certaines dispositions du CETA incompatibles le droit européen, elles pourraient être retirées et le CETA devrait être à nouveau signé avec, comme en 2016, un droit de veto de chaque région et communauté. Quelle position prendra chaque gouvernement ? Qui (re)signera les yeux fermés et qui mettra ses conditions ?

Qu’est-ce qui ne va (toujours) pas dans le CETA ?

Vu la probabilité que plusieurs parlements et gouvernements en Belgique remettent le CETA à l’agenda dans les prochains mois, le moment semble opportun pour rouvrir ce débat public.

La saisine de la Cour était une des demandes de longue date de la société civile, qui ne peut qu’être salué. Pour la Cour ne se prononcera, et c’est normal, que sur la question qui lui a été posée. C’est-à-dire sur la section 8.F. (le tribunal d’arbitrage) du CETA et sa compatibilité avec les traités européens. Elle ne se prononcera pas quant à la compatibilité, ni de cette section ni encore moins de l’ensemble du CETA avec la justice climatique, la souveraineté alimentaire ou la lutte contre les inégalités.

Or c’est bien parce que le CETA constitue en l’état un obstacle à ces nécessaires progrès qu’une large coalition de la société civile avait uni ses forces pour s’y opposer¹, que 15.000 personnes ont chanté STOP CETA à Schuman, joignant ainsi leurs voix à 3,5 millions de citoyens européens, et que 72,6% des belges francophones ont soutenu l’action des gouvernements qui refusaient de signer². [Une grande diversité d’acteurs de la société civile l’avait constaté après le dénouement d’octobre 2016](#)³: malgré les avancées réelles, le CETA reste profondément déséquilibré. Raison pour laquelle [la société](#)

¹ <https://cloud.cncd.be/s/DyqiHfic6XpAaKZ#pdfviewer>

² <http://www.dhnet.be/actu/belgique/ceta-plus-de-70-des-francophones-soutiennent-l-action-de-paul-magnette-580fb2e6cd701ccd4d801aad>

³ <https://www.cncd.be/CETA-la-democratie-s-invite-a-la>

[civile avait appelé les Députés européens à voter contre CETA en l'état en février 2017](#)⁴, [ce que la majorité des eurodéputés belges francophones a fait](#)⁵ à raison.

En effet, malgré les quelques progrès réalisés grâce aux instruments interprétatifs et déclarations qui ont été annexés au CETA en octobre 2016, ceux-ci ne suffisent pas à le rendre acceptable. De sérieux problèmes subsistent qui font peser une lourde pression sur la capacité des autorités publiques à interdire un produit toxique ou à protéger l'environnement, les travailleurs, les consommateurs et la santé publique. C'est pourquoi la plateforme pour un commerce juste et durable, regroupant mutuelles, syndicats et ONG, interpellait encore les Députés fédéraux à la veille de la ratification du CETA en juillet dernier avec ce message :

La plateforme Commerce juste et durable souhaite vous rappeler [l'appel lancé par une très large coalition de la société civile belge à stopper ce traité](#)⁶. Les cinq Mutualités soussignées, les organisations de consommateurs (Test-Achats), syndicales (CSC, FGTB, CGSLB), de droits humains, des organisations paysannes, des défenseurs de l'environnement (Greenpeace, IEW) et de la solidarité internationale (CNCD-11.11.11) et des mouvements citoyens ont mis en garde les élus sur les risques liés à ce traité.

Cet appel a été entendu par plusieurs élus. Un travail intense et constructif a été mené pour corriger certains points du traité, [travail soutenu par 72,6% des belges francophones](#)⁷. Le traité avait finalement été signé moyennant quelques avancées. [Une grande diversité d'acteurs de la société civile l'avait constaté après le dénouement d'octobre 2016](#)⁸: malgré les avancées réelles, le CETA reste profondément déséquilibré. Raison pour laquelle [la société civile avait appelé les Députés européens à voter contre CETA en l'état en février 2017](#)⁹, [ce que la majorité des eurodéputés belges francophones a fait](#)¹⁰ à raison.

En effet, malgré les quelques progrès réalisés grâce aux instruments interprétatifs et déclarations qui ont été annexés au CETA en octobre 2016, ceux-ci ne suffisent pas à le rendre acceptable. De sérieux problèmes subsistent, dont notamment :

- Les modifications apportées à la clause d'arbitrage « ICS » n'apportent pas une réponse suffisante aux objections fondamentales. De plus, comment le Parlement peut-il se prononcer sur un texte qui va encore être modifié ?
- Aborder la libéralisation des services par « liste négative » (tout ce qui n'est pas explicitement préservé est automatiquement libéralisé) crée trop d'incertitude.
- Le principe de précaution, qui est un fondement de la législation européenne en matière de santé et de sécurité des citoyens, n'est pas suffisamment protégé (selon une étude conjointe de l'Asser Institute La Haye et des Facultés Saint Louis Bruxelles).
- Le système de « coopération réglementaire » ouvre la porte à une influence encore plus grande des lobbies d'affaires, pour faire passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt général.
- L'accord est fondamentalement déséquilibré en ce qu'il fait primer les droits des

⁴ <https://www.cncd.be/Aux-deputes-belges-au-Parlement>

⁵ <https://www.cncd.be/Le-CETA-est-approuve-la-messe-est>

⁶ Voir <https://cloud.cncd.be/s/DyqiHfic6XpAaKZ>

⁷ <http://www.dhnet.be/actu/belgique/ceta-plus-de-70-des-francophones-soutiennent-l-action-de-paul-magnette-580fb2e6cd701ccd4d801aad>

⁸ <https://www.cncd.be/CETA-la-democratie-s-invite-a-la>

⁹ <https://www.cncd.be/Aux-deputes-belges-au-Parlement>

¹⁰ <https://www.cncd.be/Le-CETA-est-approuve-la-messe-est>

investisseurs privés, accompagnés de sanctions, sur les normes sociales et environnementales qui en sont dépourvues.

- La régulation pour prévenir toute nouvelle crise financière et son cortège de difficultés budgétaires sera rendue difficile par les règles de libéralisation financière du CETA.
- Le CETA pourrait, selon une étude académique indépendante de la TUFTS University, entraîner des pertes salariales et d'emploi considérables et accélérer l'augmentation des inégalités.
- L'agro-business qui domine le marché nord-américain dit vouloir utiliser le CETA pour faire tomber les « obstacles techniques » que sont les règles sanitaires. Leurs exploitations industrielles bien plus grandes permettront une concurrence déloyale envers les agriculteurs.

Les autorités belges avaient notamment obtenu que la Belgique saisisse la Cour de justice pour vérifier la légalité du CETA, [ce qui a été salué](#)¹¹. Mais comment le Parlement belge peut-il justifier de ratifier sans même attendre la réponse de la Cour, prévu pour début 2019 ? Ratifier CETA c'est aussi accepter la mise en place de mécanismes nouveaux de « coopération réglementaire » qui donneront encore davantage d'accès aux décisions politiques et d'influence aux milliers de lobbyistes qui en ont déjà trop, comme le démontrent par exemple le cas du glyphosate et la réticence européenne à renforcer l'accès à la justice pour les victimes d'abus aux droits humains par certaines multinationales. Ce point est réaffirmé par [l'avis du Conseil d'Etat](#).

Ce mercredi 13 juin, les organisations de consommateurs, le collège inter-mutualiste, [les organisations de solidarités internationales invitées à s'exprimer](#) sur le CETA ont par ailleurs déjà [réaffirmé leur position](#) et appelé les Députés à ne pas ratifier le CETA en l'état.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Députés, de répondre aux profondes préoccupations d'une large diversité d'organisations de la société civile et de voter contre la ratification du CETA.

Pour la plateforme Commerce juste et durable,

Marie-Hélène Ska, CSC, Secrétaire générale

Robert Verteneuil, FGTB, Président

Olivier Valentin, CGSLB, Secrétaire national

Jean Hermesse, Mutualités chrétiennes,
Secrétaire général

Jean-Pascal Labille, Mutualités socialistes,
Secrétaire général

Xavier Brenez, Mutualités libres, Directeur général

Geert Messiaen, Mutualités libérales,
Secrétaire général

Philippe Mayné, Mutualités neutres, Secrétaire
général

Christophe Schoune, Fédération Inter-
Environnement Wallonie, Secrétaire général

Arnaud Zacharie, CNCD-11.11.11, Secrétaire
Général

¹¹ <https://www.cncd.be/CETA-le-CNCD-11-11-11-salue-la>

Véronique Wemaere, Solsoc, Directrice

André Kiekens, Solidarité mondiale,
Secrétaire général

Dave Van Meel, Greenpeace Belgique, Directeur
programme

Olivia Venet, Ligue des Droits Humains, Présidente

Axelle Fischer, Entraide et Fraternité, Secrétaire
générale

Pour synthétiser, on peut considérer que sur les « 12 raisons de stopper le CETA » qu'on avançait en 2016¹² il a été apporté entre-temps des éléments de réponse partielle sur 3 de ces raisons, voire 4 si l'avis de la Cour entraînait la suppression totale du tribunal d'arbitrage.

Premiers indices après un an de mise en œuvre provisoire

Après un an d'application provisoire partielle du CETA il est très tôt pour tirer des conclusions mais on constate déjà des indices des impacts qu'il aura à long terme. Par exemple, le premier comité conjoint du CETA sur les mesures sanitaires et phytosanitaires s'est réuni pour la première fois en mars 2018, avec à l'ordre du jour les législations sur la santé des plantes et des animaux, l'autorisation de pesticides ou les différences entre les législations des Etats membres sur le glyphosate¹³. Le fait que le CETA ne garantisse pas le principe de précaution renforce les craintes que ce mécanisme contribue à considérer des normes d'intérêt général comme des obstacles non-tarifaires à éliminer.

Une belle mobilisation qui a stoppé TTIP, un travail à poursuivre sur CETA et ses semblables

L'opposition au TTIP et au CETA a vu converger une rare diversité de mouvements et d'organisations aux intérêts divers. Des avancées partielles ont été engrangées. En particulier : le TTIP, traité transatlantique dont le projet initial était une harmonisation vers le bas des normes américaines et européennes au mépris des divergences de choix démocratiques, était annoncé en 2013 comme devant être conclu sous le mandat Obama, soit avant 2016. Pourtant, grâce au travail de mobilisation et de défense des normes et réglementations les plus élevées, que ce soit le principe de précaution, les normes sur les OGM ou le bœuf aux hormones notamment, point sur lesquels les négociateurs américains n'étaient pas prêts à lâcher, le deal s'est avéré impossible. Le négociateur en chef du TTIP a récemment admis que selon lui, que ce soit sous le gouvernement américain actuel ou sous un autre, le TTIP serait définitivement impossible. C'était une victoire en laquelle personne n'osait croire lors du lancement de la négociation en 2013 et que nous revendiquons. Et pourtant les présidents Juncker et Trump annonçaient en juillet dernier vouloir « abaisser à zéro les 'barrières non tarifaires au commerce' », ce qui dans le jargon signifie une harmonisation totale des réglementations, soit un TTIP sous amphétamines. La suite est assez imprévisible mais il faudra donc rester attentifs.

Malheureusement, si certains parlements attendent l'avis de la Cour, d'autres n'attendent pas pour foncer vers des nombreux nouveaux traités comparables au CETA. Pour ne citer que ceux-là, sont en préparation ou en cours de ratification les traités UE-Vietnam et UE-Singapour, ainsi que des traités négociés non pas par l'UE mais par la Belgique avec plusieurs pays tiers. Tous contiennent des variantes du tribunal d'arbitrage qui permet de menacer de millions de dollars de dommages et

¹² <https://www.cncd.be/-12-raisons-de-stopper-le-TTIP-et->

¹³ <https://stopttipitalia.files.wordpress.com/2018/03/draft-agenda-sps-committee.pdf>

intérêts les Etats qui légifèrent. Des révélations récentes dans Le Monde montrent que la menace de l'arbitrage a permis de vider de sa substance le projet de loi Hulot sur les hydrocarbures en France¹⁴. L'arbitrage a aussi très récemment permis d'annuler la condamnation de la justice Equatorienne à l'encontre de Texaco/Chevron pour avoir dévasté une zone de la forêt amazonienne grande comme 27 fois la région bruxelloise. La clause d'arbitrage sera d'ailleurs progressivement retirée du nouveau traité Canada-USA-Mexique, ce dont la Ministre canadienne Freeland se félicite vu les millions que ce système a coûté aux contribuables canadiens¹⁵. Il va de soi que les critiques adressées au CETA n'ont jamais visé spécifiquement le Canada mais bien les dispositions du traité et que, par exemple cette clause d'arbitrage « investisseur-contre-Etat », sous quelque forme que ce soit, dans quelque traité que ce soit, devront être soumis à la même analyse critique.

Des alternatives existent

Pendant que la Belgique et l'UE continuent à négocier des traités qui protègent toujours davantage les intérêts des actionnaires de firmes transnationales, une négociation diamétralement différente est en cours à l'ONU. Elle vise à établir un traité qui permettrait de clarifier la hiérarchie du droit international, remettant le commerce international à sa place : un moyen au service du développement durable et des droits humains et non une fin en soi. Dès lors lorsque les traités économiques et les droits humains entrent en contradiction, ces derniers doivent primer¹⁶. Malheureusement ni la Belgique ni l'UE n'ont à ce stade apporté leur soutien à ce traité et cette disposition.

Sur base de cette analyse, un appel a été lancé envers les élus et les citoyens pour un commerce juste et durable, [à retrouver ici](#)¹⁷.

¹⁴ <http://transatlantique.blog.lemonde.fr/2018/09/04/comment-la-menace-darbitrage-a-permis-aux-lobbys-de-detricoter-la-loi-hulot/>

¹⁵ <https://www.ctvnews.ca/politics/trudeau-freeland-herald-usmca-as-trilateral-victory-1.4116238>

¹⁶ Pour en savoir plus sur ce traité, voir notamment : <https://www.cncd.be/entreprises-multinationales-abus-droits-humains-traite-onu>

¹⁷ <https://1drv.ms/w/s!AuN7klvJ3Px4gwRViVpvSMzmY680>